



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL

Séance du 18 janvier 2022 à 19 h 00
A la salle Line Renaud

Présents :

M. LEMAIRE Roger, M. CODRON Pascal, Mme SANDRA Marie, M. LENOIR Jérémy, Mme VANLOOT Catherine, M. GISQUIERE Michel, Mme ELSENS Rebecca, M. MEURILLON Franck, Mme DUFOUR Brigitte, M. DESCAMPS Philippe, Mme VANCAYZEELE Raymonde, M. STIENNE Jean-Michel, M. COINTE Michel, M. DARRY Bruno, Mme VANCLEENPUTTE Marie-Laure, Mme LECOEUICHE Claudia, Mme DARTHOIT Delphine, M. LASSUE Pascal, M. PARISSEAUX Stéphane, Mme FERTEIN Lauriane, M. LENGART Jérôme, M. DE COUNE Dominique, M. DELANNOY Fabrice, M. LEGRAND Cédric, Mme DUMONT Carole, M. RENIER Jérôme

Procurations :

Mme KASIMI Fatna donne procuration à Mme ELSENS Rebecca, Mme NEVELESTYN Delphine donne procuration à M. DELANNOY Fabrice

Absent :

M. DOMMESENT David

Secrétaire de séance : Madame Lauriane FERTEIN

Président de séance : Monsieur Roger LEMAIRE

Monsieur le Maire : *Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je déclare la séance ouverte. Nous nous réunissons à nouveau dans cette salle Line Renaud pour cause de crise sanitaire et je dois vous prévenir, comme d'habitude que la séance est retransmise en direct sur le site Facebook de la ville.*

Avant toute chose, Mesdames et Messieurs, chers collègues, permettez-moi de vous présenter mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. Bien sûr, en ce moment, ça prend tout son sens, la santé mais aussi un bon fonctionnement de notre conseil municipal et de nos commissions.

2022 verra se poursuivre de gros chantiers pour la commune et nous nous attacherons à ce que l'esprit de concertation continue à nous animer.

Nous avons à l'ordre du jour de ce soir, un sujet qui va nous toucher dans notre quotidien dans quelques semaines. Je vous en avais parlé lors de notre conseil municipal du 9 décembre et qui est d'importance cruciale pour l'environnement avec la mise en place des moyens pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. C'est la raison de la présence ce soir des représentants de la CCFI en la personne de Madame Elisabeth Boulet qui est Vice-présidente à l'environnement, Madame Gesquière et Monsieur Benjamin qui sont du service Transition Ecologique et environnementale. Nous avons également des représentants de la société ESE qui sont là pour répondre à vos questions le moment venu.

Madame Lauriane FERTEIN, désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, fait l'appel nominal des conseillers.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire : j'ai le plaisir d'accueillir ce soir un conseiller municipal que nous avons intronisé à la dernière séance, il s'agit de Monsieur Jérôme Lenglard. Bienvenue dans notre conseil municipal. J'espère que tous ensemble nous ferons un travail intéressant.

Intervention de Madame Elizabeth BOULET, Vice-Présidente de la CCFI accompagnée du service Transition Ecologique & Environnement de la CCFI et de la société ESE sur la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

Monsieur le Maire : nous allons pouvoir passer au point numéro un de l'ordre du jour qui concerne la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Ce n'est pas un sujet nouveau pour vous puisque nous en avons parlé au dernier conseil municipal. Nous avons fait un dossier qui est paru dans le dernier Nieppe Le Mag du mois de janvier-février. Vous avez pu en prendre connaissance et je pense que cela a pu de votre part amener quelques questions mais je pense que dans un premier temps nous allons laisser Madame Boulet vous présenter ce sujet.

Madame Boulet : Merci de votre accueil. Tout d'abord, meilleurs vœux à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Elisabeth Boulet, je suis Vice-présidente de la CCFI en charge de l'aménagement durable du territoire, de la transition écologique et de l'environnement. Je gère avec mon collègue, maire de Rubrouck et conseiller délégué à la CCFI, Luc Everaere, l'épineux dossier de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et si nous sommes là ce soir, dans le cadre de votre conseil municipal, c'est avant tout pour présenter ce dispositif aux élus que vous êtes, parce qu'en tant qu'élus, vous êtes potentiellement en première ligne des questions des citoyens qu'il vous appartient d'y répondre, mais pour y répondre, encore faut-il avoir effectivement soi-même connaissance un petit peu du système de la redevance incitative.

Ici pour 2022, nous sommes en année test, c'est-à-dire que l'enquête a commencé par la commune d'Hazebrouck, elle va se poursuivre et se dérouler, et elle arrivera très bientôt dans les prochaines semaines dans votre commune à Nieppe et c'est pour ça qu'on a souhaité vous rencontrer en amont du commencement de cette enquête. L'objectif effectivement est que vous puissiez vous-même poser vos questions : comment ça va se passer ? quel est le fonctionnement de la redevance puisqu'elle s'applique à tous les producteurs de déchets : les particuliers comme les entreprises comme les associations comme les municipalités d'ailleurs. La redevance incitative c'est un gros mot pour dire que c'est ni plus ni moins que le principe du pollueur-payeur, si je puis dire, c'est payer en fonction des déchets que l'on produit. On n'imagine pas payer son électricité comme son voisin, payer son eau comme son voisin si soi-même on fait attention à bien couper les robinets, à bien éteindre les lumières, à bien couper son chauffage etc.. et donc la production de déchets, c'est exactement la même logique que ce qu'on propose c'est-à-dire qu'évidemment, ceux qui tendent à avoir une consommation plus vertueuse, plus responsable, à faire attention à leur production de déchets de manière globale seront récompensés de leurs efforts par une facture qui sera plus légère et c'est cela qu'on vise. Evidemment ça ne se fait pas en un jour. Changer ses habitudes de consommation, changer ses habitudes de vie, c'est quelque chose qui se fait sur le long terme. L'utilisation des bacs pour une famille pour un foyer ne sera pas la même ici en 2022 qu'elle le sera en 2025 parce qu'il y a toujours des marges de progrès et ça c'est un message que je souhaite faire passer, c'est-à-dire qu'évidemment, à l'instant T, ça peut faire peur, ça peut inquiéter parce qu'on se dit mince, je sors un sac d'autant de litres toutes les semaines comment je vais faire ? pas de panique, c'est quelque chose de très progressif et réduire sa consommation, mieux consommer, moins jeter, réduire ses déchets, c'est un travail sur le long terme pour chacune des familles. Voilà un petit peu l'objet de notre démarche ce soir. On va vous dérouler par quelques slides des éléments très concrets : comment ça va se passer ? quel est le calendrier ? quelles sont les étapes sur la commune ? comment la redevance se met en place ? et libre à vous ensuite de poser vos questions.

Le support de présentation en format power point est en pièce jointe de ce document.

Madame VANLOOT : *Cas des professionnels : assistantes maternelles, auto-entrepreneurs... ?*

Monsieur BENJAMIN : *A partir du moment où il y a une activité professionnelle qui est réalisée sur la même adresse que le foyer personnel, typiquement les assistantes maternelles ou auto-entrepreneurs, etc., l'usager a le choix, soit de mutualiser la facture c'est-à-dire qu'il prend deux bacs pour ses deux activités, soit il distingue la facture donc il a deux bacs pour son foyer personnel et deux bacs pour son foyer professionnel. Dans le cas où il y a distinction de la facture, le professionnel a le choix des volumes qu'il souhaite sur la grille tarifaire. Si une assistante maternelle de par son activité professionnelle fait le choix de mutualiser, elle pourra donc choisir le volume de ses bacs à la fois au-dessus et pour le cas des assistantes maternelles en dessous pour les ordures ménagères lui permettant d'avoir un bac qui corresponde à peu près à une semaine de production de déchets pour qu'elle puisse sortir le bac ordures ménagères quand même toutes les semaines et limiter si elle le souhaite les odeurs liées aux couches.*

Madame VANLOOT : *Cas des gîtes touristiques et chambres d'hôtes ?*

Monsieur BENJAMIN : *C'est le même principe pour les chambres d'hôtes, etc.. par contre on ne les autorise pas à prendre un bac plus petit, mais uniquement plus grand selon la fréquentation ou le nombre de chambres etc..*

Madame DUFOUR : *Concernant la grille tarifaire des bacs, il est prévu pour un foyer de deux personnes, un bac de 140 l de non recyclables. Sera-t-il possible de lui attribuer un bac de 80 l, sachant qu'il n'aura pas besoin d'un bac de 140 l sachant qu'il a déjà fait beaucoup de travail sur sa réduction des déchets ?*

Monsieur BENJAMIN : *pour le cas des familles qui sont dites zéro déchet ou très peu de déchets, on va leur demander pendant la période de transition et la première année de facturation de respecter cette grille de dotations. Comme ça, à partir de janvier 2024, on aura un an et demi de recul et si on constate sur le fichier qu'effectivement la famille ne met son bac que 8 ou 10 fois, on pourra dire oui effectivement le bac est trop grand puisque vous ne le présentez même pas tous les mois et donc attribuer un bac plus petit mais ça demandera une période de recul pour constater effectivement que le bac est trop grand.*

Madame DUFOUR : *on n'aura pas la possibilité de mettre d'1 bac de 80 l puisqu'on souhaiterait pouvoir évacuer les déchets au fur et à mesure. En fait, il faudra attendre quand même que le bac soit rempli ?*

Monsieur BENJAMIN : *Oui. Une des raisons de la baisse des coûts liés à la mise en place de l'incitatif, c'est l'optimisation des tournées de collectes. Aujourd'hui, le camion s'arrête à chaque porte, parfois pour ramasser un petit sac de 30 l de déchets. Là, il va s'arrêter beaucoup moins, il ne va ramasser que des poubelles pleines. Si aujourd'hui sur Nieppe, on a besoin de trois camions, peut-être que demain on n'aura besoin que de deux camions et c'est de cette façon qu'on arrivera aussi à réduire les coûts.*

Madame DUFOUR : *ça veut dire que dans cette période de transition, le bac de 140 l ne pourrait être levé que 10 fois si on veut le remplir ?*

Monsieur BENJAMIN : *oui et c'est comme ça qu'à l'issue de la période de transition et de la première année si l'usager n'a effectivement mis que 10 fois son bac, on l'autorisera à avoir un bac plus petit.*

Madame DUFOUR : *va-t-on retrouver en ville des points d'apport volontaire pour les papiers et cartons ?*

Monsieur BENJAMIN : *non ce n'est pas prévu. Dans un premier temps, il faut que cette évacuation des papiers carton soit comptabilisée puisque ça rentre dans la partie de facturation sur les déchets recyclables.*

Madame BOULET : *pour le cas de la commune de Nieppe qui avait déjà ce type de conteneurs collectifs, ceux-ci seront mis hors service à partir du 1er avril 2022 dans le cadre du renouvellement du marché du SMICTOM parce qu'à ce stade pour l'instant ce n'est pas compatible avec la redevance incitative et les cartons sont acceptés en déchetterie. Il est donc conseillé pour un ménage de dévier tous ses cartons de son bac emballages pour les déposer en déchetterie.*

Ces conteneurs, dans le cadre du prochain marché du SMICTOM ne seront pas renouvelés et une réflexion va avoir lieu en CCFI. Si demain, la ville souhaite réimplanter un point d'apport volontaire, cela devrait se faire de manière très globale au niveau de la CCFI. Pour l'instant, il n'y avait que Nieppe, Hazebrouck et Bailleul qui étaient concernées et le problème c'est qu'avec la mise en place de la redevance incitative, il y a un risque de voir un afflux de ces déchets arriver sur ces points et donc des potentiels problèmes de gestion par les communes concernées donc l'objectif c'est de réaplanir cette réflexion.

Monsieur LEGRAND : *votre logique c'est de dire : aujourd'hui, on met trop de choses en déchetterie, il faut qu'on arrive à baisser ce qui est mis aux déchets et ce qui est mis au recyclage. L'objectif, votre échéance et votre estimation sur la baisse du coût de ces déchets est estimée à combien ?*

Monsieur BENJAMIN : *les objectifs fixés sont à échelle 2026 mais après ce sont des prévisions qui ont été faites en interne, ça jouera exclusivement finalement sur l'action des usagers. La redevance incitative est un budget annexe qui doit obligatoirement être à l'équilibre. On ne peut pas le compléter avec du budget général et on ne peut pas faire de bénéfices non plus donc chaque année, on va identifier combien le service nous a coûté, combien ça nous a rapporté et éventuellement modifier la grille tarifaire chaque année puisque de toute façon, elle doit être votée chaque année pour dire que les recettes couvrent les dépenses au plus juste.*

Monsieur LEGRAND : *la CCFI a la possibilité d'acheter groupé des composteurs pour l'extérieur. Vous avez parlé de composteurs intérieurs. Est-ce que c'est quelque chose que vous souhaitez mettre en place aussi pour les personnes qui ne disposent pas de jardin ou d'espace extérieur et qui souhaiteraient réduire leurs déchets et qui n'ont pas la possibilité de le faire aujourd'hui et qui n'ont que la solution de la poubelle organique pour évacuer ces déchets ?*

Madame BOULET : *pour l'instant, il existe un dispositif au niveau du SMICTOM des Flandres qui vend des composteurs d'extérieur à prix coûtant donc en dehors des prix pratiqués sur le marché. Donc l'objectif effectivement c'est que la CCFI ne se positionne pas sur le même créneau. Il y a une réflexion en cours en CCFI sur des composteurs d'intérieur mais pour l'instant rien n'est voté, rien n'est décidé et doit encore être discuté avec les élus communautaires.*

Monsieur LEGRAND : *il arrive parfois que les sacs trop petits ne soient pas toujours ramassés. Je pense que le service de collecte n'arrive pas à les ramasser. Comment ça se passera demain si on a un bac qui a été mis et qui a été oublié d'être ramassé ?*

Madame BOULET : *ça fait partie des incidents de collecte qu'on doit remonter au syndicat de la même façon que ça se passe actuellement quand un sac n'est pas collecté. Théoriquement, on est censé se rapprocher des services du SMICTOM pour signaler que le ramassage n'a pas été fait correctement. Dans le cas d'un bac, notre prestataire devra alors réorganiser sa tournée de collecte pour repasser pour le collecter mais en tout cas le prestataire a l'obligation de collecter les bacs qui sont présentés par le foyer. Donc là-dessus, ce sera la même marche à suivre qu'actuellement.*

Monsieur LEGRAND : *je ne pense pas que ce dispositif-là soit connu. Il y a des sacs poubelles qui restent trainer dans les rues le mardi car ils n'ont pas été ramassés le lundi soir. Il y a des sacs qui restent dans les rues pendant 4 à 5 jours alors qu'ils ne devraient pas.*

Monsieur LENOIR : par rapport à ce sujet, je vais quand même préciser que parfois ils ne ramassent pas à juste titre le sac puisque des habitants mettent aussi par exemple du verre dans le sac noir. Le sac est laissé volontairement parce qu'il ne correspond pas à la méthode de tri.

Monsieur DELANNOY : *Quentin a parlé tout à l'heure de l'augmentation de la possibilité de ramener des cartons à la déchetterie. Je voulais savoir s'il y aura une augmentation des créneaux d'ouverture de la déchetterie puisqu'elle est fermée les jeudis et dimanches ? Avant on avait le dimanche matin pour amener nos déchets*

Madame BOULET : *ça, c'est une question sur laquelle la CCFI ne peut pas répondre dans la mesure où c'est la gestion du SMICTOM qui est propriétaire de la déchetterie de Nieppe.*

Monsieur DELANNOY : *sur le questionnaire, on a eu des remontées. Les usagers ont voulu remplir le questionnaire sauf qu'il manquait certaines voies de la commune de Nieppe*

Société ESE : *j'ai effectivement vu cette remarque sur les questionnaires. Quelqu'un nous disait qu'elle n'avait pas trouvé la rue de Bailleul. Si vous avez d'autres cas comme ça, n'hésitez pas à les faire remonter en passant par la CCFI et je ferai mettre à jour le site le plus vite possible.*

Monsieur le Maire : *je vais apporter une réponse à la question de M. DELANNOY sur l'ouverture de la déchetterie. Pour la semaine, je n'ai pas d'informations à savoir si la déchetterie va ouvrir le jeudi ou d'autres jours mais pour le week-end c'est sans espoir. La CCFI avait souhaité lors de réunions préparatoires qu'on puisse regarder la possibilité de réouverture le dimanche. Le SMICTOM a fait voter par son assemblée le fait que dans le cadre des conditions de travail, les agents du SMICTOM ne pouvaient pas travailler le dimanche.*

Monsieur LEGRAND : *il était prévu normalement par la loi que certains déchets puissent être repris dans les centres commerciaux, sur le fait qu'ils devaient pouvoir récupérer le suremballage qui était imposé aujourd'hui. J'ai cherché. J'ai regardé au Super U, il n'y a rien. Est-ce que vous allez faire un rappel à la loi sur ce dispositif-là ?*

Madame BOULET : *Oui effectivement, légalement les grandes et moyennes surfaces sont tenues de reprendre les suremballages en bout de caisse. Tous ne le font pas. C'est laissé un peu à la discrétion, alors que ça ne devrait pas l'être, du gérant de l'établissement. La CCFI va faire effectivement de la sensibilisation auprès de ces structures mais ne peut faire que de la sensibilisation c'est-à-dire qu'on n'a pas le pouvoir de les contraindre ou de les verbaliser si elles ne le font pas. On a une association qui sont les acteurs du développement durable et qui travaille aussi sur ce point, mais j'invite sur ce créneau très précis à la mobilisation citoyenne aussi. C'est parce que les consommateurs de tel magasin vont constater qu'ils ne peuvent laisser leurs suremballages dans le magasin qu'ils fréquentent, c'est aussi à eux de se manifester auprès de ce magasin en disant ce n'est pas normal, vous n'êtes pas en règle et le consommateur que je suis est pénalisé parce que je fréquente votre établissement et je ne peux pas laisser mes suremballages. C'est la coordination de toutes nos actions à la fois la sensibilisation de la CCFI, à la fois éventuellement un travail associatif mais aussi la mobilisation des consommateurs qui va faire, je l'espère, bouger les lignes de certains magasins. En tout cas, il y en a qui le font déjà, c'est le cas, par exemple de Leclerc à Bailleul. Il y a eu un article de presse dans La Voix du Nord il y a très peu de temps qui faisait une forme d'inventaire des magasins sur le territoire qui le pratiquent.*

Monsieur LENOIR : *Il s'agit de la loi Grenelle de juillet 2010 qui précise que toutes les surfaces de plus de 2500 m² sont dans l'obligation de mettre à disposition des clients en bout de caisse effectivement des bacs et dans notre commune notamment les hypermarchés, chez nous on n'a pas cette possibilité. On aimerait effectivement l'intervention des politiques ou des associations parce qu'on ne peut pas rester comme ça. Il faut aussi qu'ils nous aident. Parce que quand on fait un plein de courses, c'est énorme les emballages qu'on remet dans le sac jaune aujourd'hui et qui pourraient rester en caisse. Honnêtement il faut qu'on intervienne rapidement là-dessus.*

Monsieur BENJAMIN : *La CCFI a prévu une communication ciblée sur les gestionnaires de ces grandes surfaces pour leur faire comprendre aussi qu'elles ont un atout commercial à s'y mettre et*

attirer les clients qui du coup pourraient laisser leurs suremballages sur place.

Monsieur DARRY : *vous allez déposer des bacs. Est-il prévu une demande de caution pour ces bacs ?*

Monsieur BENJAMIN : *Non aucune caution, aucun paiement au moment de la livraison des bacs.*

Madame DUFOUR : *je me permets de revenir sur ce que les grandes surfaces peuvent proposer à leur clientèle et notamment je pense qu'il existe un partenariat entre la société Cristalline et Auchan. Sur le parking d'Auchan Englos, il y a un destructeur de bouteilles plastiques. Je dépose moi-même mes bouteilles d'eau vides à ce destructeur. Est-ce qu'il serait possible que la CCFI ou le SMICTOM incite justement les grandes surfaces du territoire à mettre en place ce type de recyclage de bouteilles parce que là ça évite justement le tri et l'utilisation des bacs à domicile et on sait où le déchet part parce qu'il est vraiment bien recyclé ?*

Madame BOULET : *là-dessus, notre rôle en tant que collectivité ne peut être qu'un rôle d'alerte sur des dispositions qui peuvent exister. Dans ce cas-là, c'est vraiment une histoire de partenariat commercial parce que chacun y trouve son compte et donc nous on n'interfère pas dans les négociations commerciales entre des fournisseurs et des enseignes de distribution. Après c'est à elles de réfléchir aussi à quelles solutions elles peuvent mettre en place pour optimiser un petit peu la venue du client, fidéliser la clientèle, en attirer de nouveaux également.*

Monsieur STIENNE : *je voudrais savoir quel est le pourcentage de dépôts sauvages retrouvés dans les fossés ou en campagne ?*

Monsieur BENJAMIN : *on n'a pas de chiffre, de pourcentage d'augmentation des dépôts sauvages mais sur les retours d'expérience que l'on a dans un premier temps, il y a forcément des gens qui essaient de dévier leurs déchets mais ça se rétablit assez vite et ça revient à la normale.*

Monsieur STIENNE : *vous avez les pourcentages des autres communes ?*

Madame BOULET : *non, ce sont les communes qui ont mis en place le système incitatif depuis quelques années qui ont pu observer au départ que certains citoyens sont tentés par des comportements d'incivilités, mais ça se règle assez vite. Je rappelle aussi qu'il y a aujourd'hui légalement des possibilités de verbalisations qui sont beaucoup plus immédiates sur la question des dépôts sauvages et la CCFI travaille en lien avec les deux syndicats de collecte que sont le SMICTOM et le SIROM pour essayer d'optimiser les réactions des collectivités sur cette question. Mais effectivement, on ne peut pas quantifier le pourcentage de dépôts sauvages parce qu'aujourd'hui on les traite au cas par cas. Quand un dépôt sauvage est signalé, le syndicat vient le constater et le ramasser. Ça rentre dans le flux global des déchets.*

Monsieur LENGART : *il n'y pas de caution pour les poubelles. En cas de détérioration, comme cela se passe ?*

Monsieur BENJAMIN : *le règlement de redevance doit encore être écrit avec les syndicats et avec la maîtrise d'ouvrage. S'il y a une détérioration normale d'usure, l'usager ne sera pas facturé. Le bac sera simplement remplacé. S'il y a une dégradation volontaire, à voir si une pénalité est appliquée. Si c'est lié à une fréquence de changement beaucoup plus importante que la moyenne, c'est à voir.*

Madame BOULET : *selon la CCFL qui a mis en place la redevance depuis 15 ans, 75 % des bacs qui sont issus de la première dotation sont d'origine. Il y a très peu d'usure quand on en fait une utilisation tout ce qui est de plus classique, c'est-à-dire y mettre ses déchets, le présenter à la route et le faire collecter.*

Madame ELSENS : *concernant la facturation pour les gens qui passeront en sacs, donc la part fixe sera facturée tous les 6 mois je suppose de la même façon. Les sacs seront donc en prépayés. Donc il y aura 2 facturations : les sacs à acheter et la part fixe ?*

Monsieur BENJAMIN : *dans la part fixe, au lieu de comptabiliser 12 levées d'un bac de 80 l, par exemple, on a fait 12 x 80 l / 30 l qui est le volume du sac ordures ménagères et on a mis le nombre de sacs correspondants. Au litre près, c'est la même correspondance entre les 12 levées ou le nombre de sacs.*

Madame ELSENS : *j'ai bien compris. La seule chose, c'est la facturation On devra venir acheter les sacs en CCFI. Donc il y aura un achat de sacs sur place ?*

Monsieur BENJAMIN : *les sacs ne seront pas à acheter en CCFI mais enregistrés au moment du retrait. Donc si la personne en décembre 2022 vient retirer ses sacs pour sa dotation de part fixe, donc elle va venir retirer, dans le cas de 2 personnes, 56 sacs ordures ménagères et 34 sacs recyclables. Si au bout de 8 ou 10 mois, elle n'en a plus, elle revient en CCFI, elle retire des sacs supplémentaires et là, on va comptabiliser à quelle date, la personne est venue retirer x sacs et sur la facture suivante ça apparaîtra.*

Madame ELSENS : *pour revenir aux dépôts sauvages, j'habite en campagne et donc actuellement je mets mes sacs au bout de la rue. Toutes les semaines, j'ai des sacs qui viennent d'Estaires ou d'ailleurs qui sont ramassés. Est-ce qu'ils continueront à être ramassés au même titre que les nôtres parce que ça posera forcément un problème qui incitera encore plus au dépôt sauvage parce qu'actuellement ils sont ramassés comme les autres ?*

Monsieur BENJAMIN : *tout ce qui n'est pas dans les bacs de la CCFI ou dans les sacs spécifiques ne seront plus collectés donc dans ce genre de cas où il y a d'autres personnes qui déposent sur un point, il faudra le faire remonter et voir ce qu'on peut faire au cas par cas.*

Madame ELSENS : *j'ai déjà fait remonter l'information. On a déjà réussi en fouillant dans certains sacs à retrouver des adresses, malheureusement on n'y arrive pas toutes les semaines parce que souvent il n'y a pas de traces.*

Madame BOULET : *tout ce qui sera au pied des bacs ne sera pas ramassé et j'attire l'attention aussi de chacun c'est-à-dire qu'on a intérêt à présenter sa poubelle que lorsque le bac est plein mais le bac ne doit pas être non plus débordant, c'est-à-dire qu'on doit savoir le fermer. Quand on est sur une facturation au volume, évidemment, le volume c'est le bac fermé. Et si on est tenté de mettre un sac à côté de la poubelle, le sac à côté ne fait pas partie du volume collecté.*

Madame ELSENS : *quand je vois au bout de ma rue, le nombre de sacs, s'ils ne sont pas ramassés, ce que je peux comprendre et ce qui est bien sûr le principe, on va arriver à des tas de sacs qui vont s'amonceler toutes les semaines.*

Madame BOULET : *c'est pour cela qu'on va repérer les points aussi en amont pour essayer un peu de tuer dans l'œuf, cette tentation du dépôt sauvage.*

Monsieur BENJAMIN : *aujourd'hui c'est très facile car ils ont simplement à repérer le jour de collecte, ils viennent, ils déposent. Le fait que ce soit plus compliqué à déposer puisque ce ne sera pas enlevé et que ce sera plus surveillé, on espère que ça contribuera à diminuer ces pratiques.*

Monsieur STIENNE : *je voudrais savoir comment vous pouvez savoir que les sacs appartiennent bien à cette personne et pas à la personne d'à côté ?*

Monsieur BENJAMIN : *au moment de la collecte, le collecteur va ramasser tous les sacs spécifiques sans identifier, à qui il appartient, puisque les sacs auront été identifiés au moment du retrait par la personne. Une fois que le sac est présenté sur le trottoir dans les sacs spécifiques, on n'identifie plus à qui il appartient. Le propriétaire de ce sac aura été identifié au moment où il a eu le sac. Les usagers qui sont en bacs sont comptabilisés au moment où le bac est vidé et les usagers qui ne pourront pas avoir de bacs et qui seront donc en sacs seront comptabilisés avant au moment où ils ont retiré les sacs, ce qui évite de devoir savoir à qui appartient le sac au moment où il est mis à la collecte.*

Monsieur LENOIR : nous sommes proches des habitants. Les habitants sont quand même inquiets, notamment les personnes qui vivent dans des maisons de rangée style 1930 où elles n'ont pas la chance d'avoir toujours un terrain. Elles vont traverser quand même leurs poubelles dans leur pièce à moins qu'elles aient le sac mais ça ce n'est pas encore très clair et je suis très inquiet quand même par rapport au cadre de vie de notre commune. Nous avons une ville voisine ici hors CCFI qui utilise déjà les bacs et vous pouvez passer tous les jours, toute la semaine, toutes les heures, il y a toujours des poubelles qui traînent dans la ville et nous ne voulons pas cela à Nieppe. Quelle est la règle générale, quels sont nos pouvoirs de police, comment faire pour que les bacs après la collecte rentrent et ne traînent pas dans les rues ?

Madame BOULET : je vous rassure, les bacs vont rentrer tout seuls pour plusieurs raisons. Premièrement, potentiellement quelqu'un pourrait passer vous le remplir et donc vous paierez pour quelqu'un. Deuxièmement, le camion de collecte des ordures ménagères continuera de passer toutes les semaines. Un bac qui reste à l'endroit où il est présenté, sera collecté même s'il est vide donc la puce fera son travail, donc la levée sera comptabilisée alors qu'il n'y a rien dans le bac donc les usagers vont vite comprendre que s'ils laissent leur bac à l'endroit de la levée, il peut être rempli par des voisins ou des passants indécents et il sera levé 52 fois dans l'année donc financièrement il n'y a pas intérêt. Donc les gens vont trouver des solutions pour rentrer leurs bacs.

Pour les maisons qui n'ont pas de solution, c'est pour ça qu'on a identifié le sac. Les maisons qui sont soit trop petites, n'ont pas de terrain extérieur, sont problématiques pour accueillir un bac, là il y aura possibilité de sacs. Après j'attire l'attention aussi, aujourd'hui pour ces maisons spécifiquement, comment font-elles pour stocker les sacs ? les sacs prennent aussi une place dans la maison. C'est une réflexion très personnelle du foyer, de se dire, est-ce que finalement je n'ai pas plus intérêt à prendre un bac car c'est plus hygiénique ?

Monsieur LENOIR : donc je subodore que les gens auront quand même le choix ? parce je peux habiter une maison de 1930 et préférer les bacs.

Madame BOULET : la dotation, le principe c'est le bac c'est-à-dire que le sac doit rester l'exception et c'est pour ça qu'on a identifié des cas spécifiques pour le sac, c'est-à-dire les rues qui n'ont pas de trottoir ou un trottoir tellement étroit que la circulation ne serait pas possible même si des bacs étaient disposés dessus, les maisons qui n'ont ni jardin ni terrain, ni possibilité de stocker le bac et les maisons dites en impasse ou éloignées des points de collecte. On a volontairement circonscrit cette réflexion du sac pour éviter la tentation que tout le monde demande des sacs parce que les sacs, il faut savoir aussi, coûteront plus cher à la collectivité et donc in fine coûteront plus cher au redevable donc ce n'est pas l'objectif de la collectivité de promouvoir le sac. La règle reste le bac.

Monsieur DE COUNE : vous dites qu'il faut aller chercher les sacs à Hazebrouck. Malheureusement, on a des citoyens sur Nieppe qui n'ont pas de moyen de locomotion pour aller jusqu'à Hazebrouck. Comment vous allez prévoir ça ? parce que pour aller jusqu'à Hazebrouck, il faut prendre soit le bus soit le train donc ce n'est pas évident.

Monsieur BENJAMIN : venir chercher les sacs en CCFI permet d'éviter qu'une partie de la population qui pourrait avoir des bacs mais qui par habitude ou par idées reçues veulent garder des sacs donc c'est un moyen de contraindre un petit peu ces gens-là. Pour les gens qui sont vraiment dans l'impossibilité de venir les chercher, ce sera à travailler au cas par cas pour voir comment on peut faire. L'idée c'est de ne pas demander aux ambassadeurs de tri des syndicats comme ils le font aujourd'hui de passer leur temps à distribuer des sacs, puisque dans le cas de la redevance, ils sont nettement plus utiles à faire de la pédagogie auprès des usagers. Il faut aussi les moyens informatiques d'enregistrer les sacs qui ont été retirés mais ça doit être analysé au cas par cas.

Monsieur le Maire : je rejoins tout à fait la remarque qui a été faite. Je ne peux pas admettre ce genre de position. Je pense qu'il faut prévoir la distribution de sacs. J'ai entendu dans les réunions préparatoires que là où on mettait des sacs, là où on mettait des bacs, la mairie pouvait intervenir pour garder la ville propre et je pense que la distribution de sacs doit se faire au niveau de la

commune ou au niveau des ambassadeurs de tri mais il doit y avoir quelque chose de prévu si ce n'est de dire on travaille au cas par cas car il y a des gens qui pourront se débrouiller et d'autres non. Il y a une distorsion entre ceux qui habitent Hazebrouck et les autres. Nous, on est aux extrémités de la CCFI, on ne peut pas accepter à chaque fois d'aller à Hazebrouck pour aller chercher des sacs.

Monsieur le Maire : *tout à l'heure on a parlé des communes qui pouvaient avoir des opérations ponctuelles de déchets importants liées à des manifestations. On a tous dans notre commune, dans nos ménages, des périodes où la production de déchets est plus importante que d'autres. Est ce qu'il est possible d'avoir des appoints par des sacs par rapport à la dotation de bacs initiale pour faire face à ces afflux de déchets que l'on produit tous à un moment ou un autre ?*

Madame BOULET : *non en tant que tel, parce qu'on considère que le bac ne sera présenté que toutes les trois semaines environ par un foyer et donc justement sur ces périodes où on produit plus de déchets, c'est uniquement la fréquence qui va permettre de juguler l'afflux de déchets. C'est-à-dire qu'au lieu de présenter le bac finalement une fois toutes les 3 semaines, on le mettra 2 semaines d'affilée parce qu'on aura eu beaucoup de déchets sur cette période-là.*

Pour la question des sacs, à l'heure actuelle pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir chercher les sacs, la solution n'a pas encore été écrite et elle va faire l'objet de débats entre les élus, mais effectivement le principe c'est qu'on n'est plus du tout sur le même système, c'est-à-dire qu'avant on était en taxe ordures ménagères donc vous payiez un certain montant de taxe qui était sur votre facture de taxe foncière. Le service comprenait la globalité de la collecte et comprenait aussi finalement ces sacs qui étaient distribués alors je peux vous avouer forcément que ces sacs qu'on a eus pour mettre nos déchets recyclables coûtent très cher à la collectivité et l'objectif, effectivement, ce n'est plus de donner de manière non contrôlée des rouleaux de sacs. On sait évidemment qu'il y a des usagers qui en demandent bien plus que de raison, qu'ils ne les utilisent pas non plus toujours pour les bonnes raisons, c'est-à-dire pour y mettre les emballages recyclables, qui ne les remplissent pas de manière optimale et on souhaite éviter aussi ce genre de cas c'est-à-dire que le sac à partir du moment où il est préenregistré et vous en recevez la facture vous serez nécessairement beaucoup plus vertueux dans l'utilisation de vos sacs puisque vos sacs vont vous coûter de toute façon. Pour éviter aussi aux communes de tenir des permanences avec des préenregistrements de sacs et des systèmes informatiques. On a pour l'instant avancé cette solution que la commande de sacs serait centralisée en CCFI qui va elle gérer l'ensemble du logiciel de facturation, etc. c'est peut-être une option à réfléchir.

Monsieur STIENNE : *est ce qu'il y aura des contrôles dans les bacs ?*

Monsieur BENJAMIN : *oui, comme aujourd'hui, il y a des contrôles qui peuvent être faits au moment de la collecte ou avant la collecte. Les ambassadeurs de tri auront plus de temps pour faire ce genre d'action et avec possibilité d'apposition d'un sticker sur la poubelle « consigne non respectée » ou aussi à l'arrière des camions au moment où le bac est vidé, les agents auront des boutons pour identifier différentes erreurs de tri.*

Monsieur LENGART : *est-ce que la qualité des sacs plastiques a été revue ?*

Monsieur BENJAMIN : *la solidité des sacs est due en partie au fait que ce soit des sacs biodégradables. Dans le cadre du marché de la CCFI, ce sera des sacs en matière plastique recyclé mais en matière plastique et donc ils devraient être plus solides.*

Monsieur LEGRAND : *ma question s'adresse à la municipalité en tant que telle puisqu'elle va payer ses déchets à la production. Est-ce que vous avez prévu aussi un système de sécurité pour éviter que l'on vienne mettre des déchets ? Je vous donne un exemple : l'accès ici sur cet ensemble on a la possibilité de profiter du jour de collecte ou la veille de mettre des bacs aussi bien au niveau des écoles ou des lieux de restauration et la répercussion sur les salles. Est-ce que derrière, vous avez prévu une augmentation du coût de location de la salle puisque derrière il y aura un effet déchets sur cette location de salle ?*

Monsieur le Maire : *ce sont des points sur lesquels il faut qu'on travaille. Des contacts doivent être encore pris dans le cadre de la gestion des déchets par la municipalité entre la CCFI et nous. Cette réflexion fait partie de la réflexion globale. Les poubelles de rues, est-ce qu'on les laisse telles que, est-ce qu'on réduit l'entrée des poubelles ? ce serait tentant pour un certain nombre de ménages de venir mettre son sac dans les poubelles de rues. Ce sont toutes des données que l'on doit analyser en face desquelles on doit mettre des solutions.*

Monsieur LEGRAND : *des choses toutes simples qui sont faites : les écoles, les cartons au mois de juillet ou au moment de l'arrivée des fournitures scolaires au mois de septembre, vous avez des poubelles qui sont pleines et c'est déjà arrivé que les poubelles débordaient et que le couvercle n'était pas fermé. Il faut aussi qu'on travaille nous, en tant que collectivité, à réduire ces déchets et être beaucoup plus vertueux. On est aussi responsable des déchets que l'on fait. La collectivité en tant que telle est responsable des déchets. Aujourd'hui, la bouteille d'eau va créer un déchet. Le magazine municipal a un certain poids parce qu'il n'est pas fait en papier recyclé. Aujourd'hui, on ne pose la question que des habitants mais la question doit se poser aussi pour la municipalité sur le fait de réduire ses déchets et d'arriver à être beaucoup plus vertueux.*

Monsieur le Maire : *vous êtes tout à fait en phase avec le raisonnement de la CCFI. C'est la raison pour laquelle les collectivités comme les autres entreprises vont devoir payer leurs déchets.*

Monsieur LENGART : *pour ceux qui habitent dans des résidences, comment se passe la collecte des déchets ?*

Monsieur BENJAMIN : *pour les habitations collectives, il y a deux cas : soit il y a de la place dans les petits collectifs pour individualiser les bacs par appartement donc là c'est comme l'individuel, c'est l'occupant qui va être destinataire de la facture et qui aura le contrat à son nom. S'il y a utilisation de bacs mutualisés, c'est le gestionnaire de cette mutualisation donc les syndicats de copropriétés ou les bailleurs qui vont être identifiés sur les bacs. Ce sont eux qui vont recevoir la facture et qui la remettront un petit peu comme aujourd'hui finalement, dans les charges des occupants.*

Madame VANLOOT : *je reviens un petit peu sur cette histoire de sacs à Hazebrouck. C'est vrai que c'est inadmissible de faire faire le trajet à des personnes qui n'ont pas forcément de véhicules. Il y aurait une solution toute simple, est-ce que les personnes ne pourraient pas réserver leurs sacs directement en ligne à la CCFI et qu'une fois par mois peut-être les sacs réservés arrivent à la ville de Nieppe pour que les habitants puissent venir les chercher en mairie ?*

Monsieur BENJAMIN : *ça pourrait être une solution à envisager. Ce sera un très faible pourcentage de la population puisque la grande majorité sera dotée en bacs. Pour ceux qui seront dotés en sacs, la grande majorité sera capable de venir les chercher donc l'usager qui sera contraint du sac et qui ne pourra pas se déplacer, ça va représenter un très faible pourcentage.*

Madame VANLOOT : *si on dit qu'il y a une permanence qui pourrait éventuellement se déplacer, l'usager viendrait à ce moment-là directement à la mairie et non pas sur Hazebrouck.*

Madame VANLOOT : j'ai la participation du conseil des sages à cette concertation et donc ils m'ont remonté quelques questions : au niveau du nettoyage des poubelles, je suppose que c'est le particulier qui va être en charge de son entretien, ce qui est logique. Au niveau de la dégradation, vous avez dit tout à l'heure une usure normale dans ce cas-là, il n'y a pas d'argent en contrepartie, par contre quelqu'un qui vient casser la poubelle, pas forcément nous, puisque quand elle est dehors, on ne peut pas le prévoir, là on risque de payer pour la faire remplacer ?

Monsieur BENJAMIN : ça reste à écrire. Si ça arrive une fois, je ne pense pas qu'il y aura d'incidence. Si ça arrive tous les mois, au bout d'un moment on sera bien obligé de mettre un impact financier pour contraindre l'utilisateur à faire plus attention.

Madame VANLOOT : une autre question du Conseil des sages : s'il y a un dysfonctionnement de la puce, c'est-à-dire que la puce ne fonctionne pas comme il faut et la facturation ne correspond pas. Comment peut-on se défendre ?

Monsieur BENJAMIN : la puce soit elle est lue et le camion vide le bac, soit elle n'est pas lue et le bras pour vider le bac ne va pas s'actionner donc ce sera identifié tout de suite si ça fonctionne ou pas. On a pris quelque chose de simple qui est éprouvé et il ne devrait pas y avoir de problème.

Madame VANLOOT : par rapport au passage des agents, il y a une inquiétude des personnes âgées qui ont peur d'ouvrir leurs portes même s'ils sont identifiés. Vous allez appeler avant pour les prévenir ?

Monsieur BENJAMIN : non, à part de dire que ça va se dérouler dans les deux prochaines semaines, on ne va pas dire on vient tel jour, à telle heure etc... si la personne ne veut vraiment absolument pas ouvrir sa porte, elle a 2 solutions : soit elle remplit le formulaire en ligne ou alors elle appelle via le numéro de téléphone et c'est les opératrices au standard téléphonique qui vont remplir l'enquête avec la personne.

Madame VANLOOT : au moment du passage, il va y avoir forcément la signature d'un contrat ?

Monsieur BENJAMIN : non c'est la signature d'un bordereau de livraison sur l'attribution des deux bacs avec le numéro de puce pour chaque bac.

Société ESE : Si la personne doit vraiment rester à distance, on note sur le bordereau de livraison que la personne ne souhaite pas signer.

Madame VANLOOT : en cas de changement dans le ménage et donc au niveau de la capacité, entre le moment où ils appellent et le moment où il y a modification du contrat, combien de temps se passe-t-il ?

Monsieur BENJAMIN : ça reste à voir avec le syndicat. Normalement ça devrait être très rapide. Au moment où il y a une modification, l'utilisateur appelle la CCFI. Nous, sur le fichier informatique, on fait les changements nécessaires, on avertit le syndicat de la demande de changement et le syndicat prendra contact avec l'utilisateur.

Madame VANLOOT : il y a un ramassage par mois pour respecter la taxe qui dit 12 levées par an. L'inquiétude ce sont les odeurs parce que des débris qui restent dans une poubelle pendant un mois ça peut poser problème.

Madame BOULET : le fait d'avoir 12 levées par an, ce n'est pas un dogme. En été, on aura peut-être plus d'odeurs, on aura tendance mettre son bac plus souvent et en période de froid où on a potentiellement moins d'odeurs, on sortira son bac moins souvent. Ce n'est pas forcément une fois par mois, c'est un petit peu comme le ménage le souhaite. Je rappelle aussi que d'un point de vue de la salubrité, on est tenu de passer une fois par semaine pour collecter les ordures ménagères résiduelles, donc les déchets qui potentiellement sentent ou ne sont pas forcément hygiéniques. Dans la pratique, les gens sont parfois inquiets parce qu'ils disent que ça va faire des odeurs. Dans la pratique, vous avez votre poubelle de cuisine ou votre poubelle de salle de bain qui est une petite poubelle dans laquelle vous avez un sac noir que vous fermez et que chaque semaine par réflexe on

met à la route pour qu'il soit collecté. Là par réflexe vous le fermerez mais vous ne le mettez pas à la route, vous le mettez dans votre grand bac qui est soit dans votre jardin, soit dans votre garage, etc.. Ce n'est pas ce grand bac qui sera dans votre cuisine. Donc en fait les déchets ne vont pas être posés à même le bac. Le système fait que si vous fermez bien vos sacs, vous allez pouvoir tenir facilement 3 ou 4 semaines avec vos sacs bien fermés dans votre grand bac.

Monsieur LENGART : *dans les résidences, si je fais attention et le voisin non ?*

Monsieur BENJAMIN : *malheureusement dans les cas collectifs, s'il y en a un qui fait attention et l'autre qui salit les parties communes tous les jours, il paie le nettoyage alors qu'il ne salit pas.*

Madame BOULET : *on va voir très prochainement les bailleurs, justement pour aussi les encourager à sensibiliser les résidents. En fait de la même manière que les collectivités vont faire attention à leurs déchets et sensibiliser leurs agents sur le gâchis de papier et sur tout un tas de pratiques vertueuses, de la même façon, les bailleurs seront invités à revenir vers les locataires pour les sensibiliser aussi à mieux gérer leurs déchets. Après, je suis bien d'accord que les plus vertueux paieront pour les moins vertueux, c'est la faille du système du collectif, on n'a pas de solution toute faite à apporter là-dessus. Le bailleur va répercuter en fonction je pense de la composition familiale.*

Madame LECOEUICHE : *où sera la puce au niveau du bac ?*

Monsieur BENJAMIN : *à l'avant du bac, à l'endroit où c'est plus épais c'est-à-dire à la collerette, c'est là où le camion attrape le bac pour le vider.*

Madame LECOEUICHE : *c'est quand même assez sensible ?*

Monsieur BENJAMIN : *La puce est moulée dans le plastique. C'est éprouvé pour résister à des températures, à l'eau, etc..*

Madame LECOEUICHE : *est-ce qu'on peut mettre un cadenas sur le bac ?*

Madame BOULET : *mettre un cadenas sur le bac, ça équivaldrait finalement à devoir trouer le bac donc ce serait considéré comme une dégradation. Le bac peut à tout moment être repris si le foyer change, etc.. donc ce n'est pas conseillé du tout. La question des cadenas c'est une question qui est posée assez fréquemment. En général, on est censé rentrer son bac dans sa propriété. Je suis bien d'accord qu'il y a des propriétés qui sont plus accessibles que d'autres. La CCFI pourrait mener à terme une réflexion sur éventuellement des cadenas adaptables sur les bacs mais ce serait de toute façon une solution qui serait tarifée, c'est-à-dire qu'un usager qui souhaiterait un cadenas spécifique homologué par la CCFI pour son bac devrait acheter ce cadenas. C'est une solution pour laquelle on peut réfléchir mais en tout état de cause, elle ne sera pas gratuite pour l'utilisateur.*

Monsieur BENJAMIN : *l'utilisateur sera obligé d'ouvrir le cadenas pour que le bac soit vidé. Donc si le bac est rentré chez lui mais qu'il ouvre le cadenas au moment de la collecte, il n'y a pas d'utilité finalement.*

Madame LECOEUICHE : *c'est pour éviter que les autres mettent leurs sacs dans le bac.*

Monsieur BENJAMIN : *le bac n'est pas censé être accessible des autres usagers puisqu'il doit être sur le domaine privé.*

Monsieur PARISSEAU : *tout à l'heure on parlait de bacs à compost. Est-ce qu'il y a d'autres produits dérivés qui seraient proposés par la CCFI pour optimiser les déchets comme par exemple des compacteurs à canettes en métal ou des habillages de bacs pour ceux qui laissent les bacs à l'extérieur et qui seraient verrouillables ?*

Madame BOULET : *sur ce point, je vous avoue très volontiers que la CCFI n'a pas du tout réfléchi à ce type d'option. Vous comprendrez bien que l'on ne peut pas doter tout le monde, derrière il y a un coût aussi pour la collectivité. On peut tout à fait réfléchir à des éléments mais après le compactage en tant que tel pour l'instant peut être fait maison de manière manuelle. Alors c'est sans doute beaucoup moins efficace qu'un compactage par un dispositif qui serait prévu pour. Pour des dispositifs verrouillables au niveau des bacs, ça me paraît un petit peu compliqué en tant*

que tel, parce qu'on ne peut pas réfléchir à une solution standard dans la mesure où il y a des typologies d'habitat différent.

Madame SANDRA : *est-ce qu'on peut choisir d'avoir des bacs plus importants que la composition de sa famille ?*

Monsieur BENJAMIN : *s'il y a une raison valable, oui. Les raisons que l'on a pré-identifiées sont la présence d'animaux domestiques en nombre ou des soins médicaux lourds à domicile qui génèrent des déchets. Après, si c'est simplement une production un peu supérieure à la moyenne, l'utilisateur présentera son bac un petit peu plus souvent simplement.*

Monsieur le Maire : *je vous remercie les uns les autres d'avoir animé, d'avoir participé à cet échange avec la CCFI. Je remercie la CCFI d'avoir fait cette démarche de venir nous voir et de confronter ses avis, ses positions, sa préparation du sujet par rapport aux questions qui se posent et que les uns et les autres ont pu essayer de remonter ce soir. Tout n'a pas eu de réponse définitive. Il y a beaucoup de questions qui restent en suspens, beaucoup de questions qui ont été répondues et qui ont été prises en compte et je pense que c'est une démarche qu'il faut poursuivre. On verra si dans un an, les choses peuvent se refaire pour qu'on puisse analyser les uns et les autres ce qu'on a vécu puisque là on est sur du prévisionnel. Merci à la CCFI. Merci à vous de votre participation.*

Madame BOULET : *merci de votre accueil*

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Aucune observation n'ayant été faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2021.

ORDRE DU JOUR

DEL2022-001 – Budget 2021 – décision modificative n°3

DEL2022-002 – Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs

DEL2022-01 - Budget 2021 - décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur Bruno DARRY

Afin de régulariser certaines opérations dans le cadre du budget 2021, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter les dispositions reprises ci-après :

BUDGET 2021 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU 18 JANVIER 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38,00 €	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38,00 €
6811	Dotations aux amortissements - Régularisations	38,00 €	7811	Reprise sur amortissements - Régularisations	38,00 €
	TOTAL	38,00 €		TOTAL	38,00 €
	TOTAL SECTION	38,00 €		TOTAL SECTION	38,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Rapporteur : Madame Brigitte DUFOUR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la réforme de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale, particulièrement le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Par ailleurs, en cas de création d'emploi, la décision n'est pas soumise à l'avis préalable du comité Technique.

Considérant le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;

Considérant la nécessité de mettre à jour ce tableau des effectifs à partir des modifications et créations suivantes :

1. Filière Médico-sociale

Suite à la parution des décrets n°2021-1882 et 2021-1885 du 29/12/2021, il convient d'ajuster le tableau des effectifs afin d'affilier les agents du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à la catégorie B.

2. Filière Culturelle

Au vu des besoins dans cette filière, il est proposé :

- La création d'1 poste d'adjoint du patrimoine C1 à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin :

D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposé.
D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

En conséquence, le tableau des effectifs pourrait être mis à jour, comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS					BUDGET POSTES TEMPS COMPLET	BUDGET POSTES TEMPS NON COMPLET	
Filière	Cat	Cadre d'emploi	Grade	Postes en TEMPS COMPLET	Effectif Budgété TNC >28h	Effectif Budgété TNC < 28h	
Administrative	A	ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHE PRINCIPAL	1	0	0	
	A		ATTACHE TERRITORIAL	4	0	0	
	A		Attaché Territorial DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 A 10000H	1	0	0	
	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR	4	0	0	
	B		REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	6	0	0	
	B		REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	1	0	0	
	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	0	
	C		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	3	0	0	
	C		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	3	0	1	
			SOUS TOTAUX FILIERE ADMINISTRATIVE :		24	0	1
Animation	B	ANIMATEURS TERRITORIAUX	ANIMATEUR TERRITORIAL	1	0	0	
	C	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	5	1	11	
	C		ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	4	0	0	
	C		ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	4	1	3	
			SOUS TOTAUX FILIERE ANIMATION :		14	2	14
Culturelle	C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	ADJOINT DU PATRIMOINE	2	0	0	
	C		ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	1	0	0	
	C		ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CL.	1	0	1	
	C	ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	1	4	3	
	C		ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	2	2	9	
	C		ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE TERRITORIAL	0	0	1	
			SOUS TOTAUX FILIERE CULTURELLE :		7	6	14
Médico-Sociale	A	ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	0	0	
	A		ASSISTANT SOCIO EDUCATIF EXCEPTIONNEL	1	0	0	
	A	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	0	0	
	A		EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	0	0	
	B	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	1	0	0	
	B		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	1	0	0	
	C	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	4	0	1	
	C		AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	2	0	1	
	C	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	1	0	0	
			SOUS TOTAUX FILIERE MEDICO SOCIALE :		13	0	2
Police	B	CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	CHEF DE POLICE MUNICIPALE	1	0	0	
	B	CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	CHEF DE SERVICE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	0	0	
	C	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	0	0	
			SOUS TOTAUX FILIERE POLICE :		4	0	0
Technique	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	INGENIEUR	1	0	0	
	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	TECHNICIEN	4	0	0	
	B		TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	0	0	
	C		ADJOINT TECHNIQUE	12	2	2	
	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	5	1	0	
	C		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	14	6	5	
	C	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	AGENT DE MAITRISE	5	0	1	
	C		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	8	0	1	
		SOUS TOTAUX FILIERE TECHNIQUE :		50	9	9	

	Effectif Budgété en TEMPS COMPLET	Effectif Budgété TNC >28h	Effectif Budgété TNC < 28h
TOTAL GENERAL	112	17	40
Situation antérieure	111	17	40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- *Projet Jalla : les choses évoluent au niveau de la concertation. Vous avez été un certain nombre à participer à des ateliers. L'étape qui arrive maintenant c'est la balade qui est prévue sur le site de façon à bien appréhender les choses, notamment au niveau de l'espace. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous se sont inscrits à cette balade qui aura lieu ce samedi 22 à 10 heures. Je rappelle et j'incite le maximum de personnes à y participer dans la mesure où c'est un projet qui risque d'être très impactant pour notre commune et qu'on ne peut pas s'en désintéresser.*
- *Le problème de la mobilité qui va être entraîné par l'aménagement du site Jalla est un point également important qui mérite une attention et il y aura un atelier mobilité prévu le 17 février au foyer restaurant.*
- *Madame VANLOOT est à l'initiative d'une animation concernant la deuxième vie du mégot. C'est une exposition qui a recueilli beaucoup d'intérêt de la part des enfants et qui s'est traduite pour un certain nombre d'entre eux par des dessins de façon à participer à un concours de dessins. Ce concours de dessins a intéressé 39 participants qui aujourd'hui sont exposés à la médiathèque et ces dessins attendent leur classement de façon à récompenser ceux qui ont sorti le meilleur d'eux-mêmes ou les choses les plus originales. Le classement de l'exposition se termine le 29 janvier et donc là aussi j'invite l'ensemble des membres du conseil municipal à passer à la médiathèque pour participer à la cotation et au vote par rapport à ces 39 dessins.*
- *Vous l'avez vu quand vous êtes arrivés. Nous avons des gens voyageurs qui sont sur Nieppe. Ils étaient sur Carrefour contact. Ils devaient être expulsés aujourd'hui. Hier soir, ils ont déménagé et sont venus sur le parking de notre salle des fêtes, de notre foyer de restauration collective et du stade de football. Dès hier soir, nous avons été informés de ce mouvement et nous avons immédiatement pris contact avec la police d'Armentières. Ensuite, nous sommes allés sur le terrain ce matin à la première heure, les agents de police municipale, Monsieur GISQUIERE et moi-même et nous avons fait le nécessaire pour que le fonctionnement des services municipaux soit garanti. Nous avons demandé à la préfecture très rapidement de prendre des dispositions. La demande est arrivée en Préfecture ce matin et nous attendons maintenant les modalités pratiques pour que ces personnes soient maintenant évacuées de façon correcte de la commune dans la mesure où ils affectent le bon fonctionnement de notre salle des fêtes, le bon fonctionnement de notre restauration collective, le bon fonctionnement du stade de football.*

Je vous souhaite à tous une très bonne soirée et vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 20h40.

Fait à NIEPPE
Le Maire,

